

Basse-Terre, le 14 SEP. 2015

**Affaire suivie par :**  
Nathalie LEGENCE  
**Service :**  
Régie Assainissement  
**E-mail :**  
[N.LEGENCE@casbt.gp](mailto:N.LEGENCE@casbt.gp)

**N/Réf :** LMC/FM/RI/NL/2015 - 9219 - 2441 - 2015  
**VI/Réf :**  
**Opération :** Vente ONAC  
**Objet :** Contrôle conformité assainissement  
**PJ :** 1 Facture

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
Pôle Domanial et Politique Immobilière de l'Etat  
A l'attention de Monsieur Max GUIEBA  
Centre des Finances Publiques de Desmarais

**97100 BASSE-TERRE**

Monsieur,

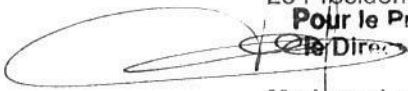
Suite à votre demande, nous avons l'honneur de vous adresser le résultat du contrôle effectué par notre service public d'assainissement dans le cadre de la vente de l'immeuble appartenant à ONAC sis, Cité Guillard – Ruelle du château d'eau – 97100 BASSE-TERRE – Cadastéré AK n°34.

Nous vous confirmons, à ce propos, que le dispositif d'assainissement existant contrôlé 21 Août 2015 est un équipement autonome (Fosse Septique et Puisard, tuyau de ventilation non conforme), et qu'il n'existe pas de réseau collectif à proximité.

Conformément à l'arrêté du 27 Avril 2012 (Article 4), cette installation est considérée comme étant **non conforme** car elle est incomplète. En effet, ce dispositif n'est pas équipé d'un système de traitement. Nous vous rappelons que le puisard n'est pas un système de traitement.

Pour ce faire, une demande d'installation d'assainissement non collectif doit être établie avant exécution de tous travaux de réhabilitation. Ces travaux seront réalisés conformément au document de contrôle de conception et d'implantation effectué par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la CASBT dans un délai de un an si la vente est réalisée. Dans le cas contraire le délai est de quatre ans.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,  
**Pour le Président** en délégation  
**Le Directeur Général des Services**  
  
**Madame Lucette MICHAUX-CHEVRY**  
**F MADINECOUTY**

**CONFORMITE DE LA PROPRIETE  
EN APPLICATION DE LA LOI N° 92-3 DU 3 JANVIER 1992 SUR L'EAU**

Nature du dispositif de traitement des eaux usées :	individuel	tout à l'égout ou traitement collectif
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Service chargé du contrôle d'assainissement Si service Autre, précisez : <b>SPANC CASBT</b>	la commune	Autre
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Si traitement collectif desservant la propriété**

	OUI	NON
<b>La propriété est-elle effectivement bien raccordée à un réseau collectif ?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- si oui, le contrôle de ce raccord a-t-il été effectué ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- si oui, à quelle date ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- est-il conforme à la législation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- si non, quelles sont les sources de dysfonctionnement ou obligations de remise en état ?		
- Le délai de 2 ans de l'article L1331-1 Code santé publique est-il expiré ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Si traitement individuel**

	OUI	NON
<b>La commune a-t-elle mis en place un dispositif de contrôle par anticipation ?</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- si non, le contrôle de l'installation a-t-il été effectué ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- si oui, à quelle date ? <b>21 Août 2015</b>		
- est-il conforme à la législation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Nature du dispositif autonome		
- si non, quelles sont les sources de dysfonctionnement ou obligations de remise en état ?	<b>Fosse septique et puisard</b> <b>Tuyau de ventilation non conforme</b> <b>Non Conforme</b>	

Le 25 Août 2015

(Signature et Cachet de la CASBT)

**N. LEGENCE**